

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le douze décembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 décembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C) , Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F, Lacouturière B, Lissandre A , Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : De Lagausie C,

Suppléants non votants : Cluzel M, Kocir C, Maunoury F, Riboulet J,

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

Isolation des logements sociaux situés au dessus de la mairie de Domsps

La commune de DOMPS souhaite isoler les logements sociaux situés au-dessus de la Mairie afin de réaliser des économies d'énergie. Les logements sont chauffés individuellement au moyen de chaudière gaz.

En effet, ces deux logements contigus mais indépendants nécessitent une isolation complémentaire afin de réduire la consommation d'énergie.

Le coût des travaux s'élève à : 12 045.54€ HT soit 12 888.73 € TTC

Cette isolation sera réalisée de la manière suivante :

- Pour le logement 1 : dans les combles du bâtiment au niveau du plancher du grenier avec en plus un doublage sur une partie des cloisons. Fourniture et pose de plancher OSB avec isolation de ouate de cellulose avec frein vapeur et cloisons isolantes pour la cage d'escalier.
- Pour le logement 2 : dans les combles au niveau du plancher, avec fourniture et pose de laine de verre.

Cette réalisation permettra de réduire les dépenses en matière d'énergie.

Coût du projet HT: 12 045.54€€

Subvention demandée dans le cadre du CDDI : 3613.66€ (soit 30%)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **d'inscrire ce projet dans le cadre des CDDI pour les montants énoncés ci-dessus.**

**Fait à Eymoutiers
Le 18 décembre 2013
Le Président**